

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mai 2018

Excusés : Christine SGARD (procuration à Philippe NOEL)

Secrétaire de séance : Isabelle GEHIN

Approbation du Conseil Municipal du 26/03/2018 : Voté à l'unanimité.

Délégations de Monsieur le Maire :

- CARVERT : vivaces : 176.55 €
- EURL JEAN MICHEL PRIN : boucle magnétique : 336 €
- SIGNAUX GIROD : panneaux : 205.44 €
- EUROPTEX : plaque vibrante : 613.20 €
- SAV MENAGER 88 : sèche-linge : 499.90 €

Décision modificative suite à une erreur de saisie du budget :

Suite à une erreur de saisie dans le budget principal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification suivante :

Article 60611 : Eau et assainissement : - 21 641.77 €

Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance : + 21 641.77 €

Voté à l'unanimité.

DIA 1^{er} Trimestre 2018 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le registre des DIA du 1^{er} Trimestre 2018.

Refacturation communs électricité Appartements 14 Route de Plombières :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le calcul de répartition des charges des communs électricité pour la période du 15/09/2017 au 13/03/2018 comme suit :

- Monsieur Mickaël TALIESSI : 77.51 €
- Madame Evelyne GUERITOT : 77.51 €

Voté à l'unanimité.

Refacturation communs électricité Appartements Les Marronniers :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le calcul de répartition des charges des communs électricité pour la période du 14/09/2017 au 14/03/2018 comme suit :

- Madame Marine THIRIAT : 34.76 €
- Monsieur Christian VALENTIN : 34.76 €
- Madame Edith MORIZOT : 34.76 €
- Madame Elise PICARD : 23.17 €

Voté à l'unanimité.

Acquisition d'un lave-vaisselle pour un appartement des Marronniers :

Les héritiers de Madame Agnès FADE ont proposé de laisser le lave-vaisselle dans l'appartement reloué à Marie-Paule THIEBAUT. Monsieur le Maire propose que ce lave-vaisselle soit acheté pour un montant de 100 €.

Voté à l'unanimité.

Demande d'adhésion au SMIC :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du SMIC invitant la Commune de Raon aux Bois à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par la Commune d'Etival Clairefontaine, le Syndicat Intercommunal de Jussarupt, Herpeltmont et Laveline devant Bruyeres ainsi que le SDANC.

Voté à l'unanimité.

Adoption du RPQS 2017 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et qu'il doit être présenté au Conseil Municipal dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport et lui demande de l'approuver.

Voté à l'unanimité.

Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de Gestion départemental de la Fonction Publique Territoriale des Vosges :

Le Centre de Gestion peut recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires et les mettre à disposition des collectivités au travers d'une convention. Monsieur le Maire propose que vous approuviez cette convention et que vous l'autorisiez à la signer et faire appel au service de missions temporaires du Centre de Gestion en fonction des nécessités de services.

Voté à l'unanimité.

Elimination d'ouvrages à la bibliothèque municipale :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que 156 livres sont à réformer à la bibliothèque et lui demande l'autorisation de les éliminer.

Voté à l'unanimité.

Liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies :

En date du 13/02/2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les dépenses à imputer sur ce compte 6232. A ce jour, il serait opportun de compléter cette liste par les primes de naissance versées sur les comptes bancaires des nouveaux nés.

Voté à l'unanimité.

Tirage au sort des jurys d'assises :

Monsieur le Maire invite le doyen et la benjamine de l'assemblée à procéder au tirage au sort de trois personnes inscrites sur les listes électorales et âgées de plus de 23 ans au cours de l'année 2018.

Les trois personnes tirées au sort sont : Madame Simone HERRAYE, Monsieur Jacky DROUHOT et Monsieur Jonathan WISSER.

Informations diverses :

- Une modification complète de notre PLU est prévue fin 2018, début 2019.

- ☞ Un diagnostic de notre cimetière a été effectué, il servira de référentiel dans les années à venir quant aux améliorations à y apporter relatives au respect de la réglementation en vigueur.
- ☞ Incivilités : Monsieur le Maire rappelle qu'il est interdit de déposer n'importe quoi dans les bacs à roulettes destinés à recevoir les ordures ménagères. Il est tout aussi interdit de déposer de la pelouse aux Maxières qui contrarie sérieusement le bon fonctionnement du broyeur.
- L'édition gratuite du plan de la commune est en cours de fabrication par le « Groupe Média Plus Communication ».
- Dans le cadre de la rénovation de la cure, le logement du rez-de-chaussée accessible au handicap fera l'objet d'une publicité afin d'accueillir une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). En effet, la pénurie d'assistantes maternelles sur notre commune commence sérieusement à se faire sentir, sachant que les crèches de Pouxoux et de Dinozé ne règlent pas tout.
- ☞ Suite à un sinistre l'an dernier, le transformateur électrique des Trayes (Poste Bon Repos) sera prochainement remplacé.
- ☞ Le repas de la semaine bleue est programmé pour le Mardi 09 Octobre avec la collaboration des commerçants locaux (boucherie, boulangerie).
- ☞ Les illuminations de fin d'année feront probablement l'objet d'un contrat avec l'entreprise Citéos.
- ☞ Travaux de la cure : le changement des tuiles a été effectué ainsi que le démoussage des tuiles de l'annexe par l'entreprise ROLLOT. Les ouvertures de fenêtres sont en cours sur la façade côté jardin par l'entreprise VIRY.
- ☞ Les travaux routiers, dépendant du mauvais temps, viennent de démarrer.
- ☞ Deux compteurs d'eau viennent d'être installés à Silliafin par l'entreprise PEDUZZI.
- ☞ Les anciennes tuiles de la cure ont servi à combler des trous de plusieurs chemins communaux.
- ☞ Afin de respecter la sécurité au sein de la commune, des portions de routes bien spécifiques ont fait l'objet d'un fauchage par l'entreprise PAULUS.
- L'entreprise GACI a procédé à l'enlèvement des protections individuelles des plantations de la parcelle N°65. Le ramassage et la mise en décharge seront effectués par les services techniques.
- Monsieur le Maire a récemment été interpellé par un administré, lui reprochant de ne pas effectuer des travaux quant à la rénovation complète de l'église. Si la municipalité a dépensé plus de 20 000 € en trois ans pour effectuer divers travaux à l'église en matière de sécurité, il n'est pas prévu budgétairement dans ce mandat de procéder à une rénovation complète de notre église. Il a également précisé à cet administré que les recettes de notre forêt n'étaient pas destinées pour l'instant à cet investissement. Enfin, il faut savoir qu'un appel à une souscription pour la rénovation de notre église reste à la portée de chaque administré.

Philippe NOEL
MAIRE

